

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

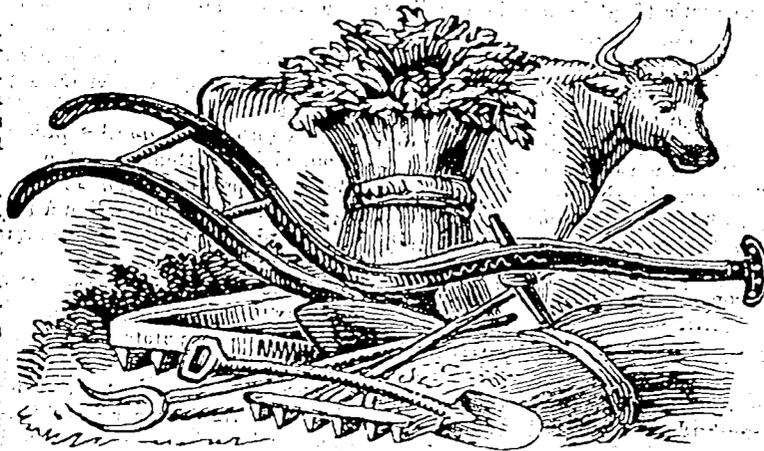
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau, et les arriérés devront alors avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

CAUSERIE AGRICOLE

LA CULTURE DES PATATES.

Une troisième cause de la production et de la propagation de la pourriture des patates est le retour trop fréquent de la plante sur le même champ.

Il est aujourd'hui universellement reconnu que la fréquence, la violence et la diversité des maladies croissent en raison directe de l'affaiblissement des organes vitaux ; c'est-à-dire que les maladies sont d'autant plus nombreuses, et d'autant plus violentes que la constitution des individus est plus faible. Ce fait est remarquable dans tous les êtres organisés ; dans l'homme et les animaux aussi bien que dans les plantes. Si, par une cause ou par une autre, la constitution, la vitalité d'une plante ou d'un animal subit une altération notable, aussitôt cette plante ou cet animal sont sujets à mille accidents qui leur étaient inconnus jusqu'alors. On dirait que, par cela même que leur constitution est plus faible, ils possèdent le germe de toutes les maladies.

La patate était, dans l'origine, une plante très-forte, très-rustique, capable de triompher des nombreux ennemis qui attaquent la plupart de nos plantes cultivées. Qu'a-t-on fait de cette force, de cette rusticité ? Au moyen d'un système de culture impossible on a détruit ces précieuses qualités, on a affaibli la plante et il est venu un moment où sa vitalité a cessé de lutter contre les causes de destruction qui l'entouraient ; c'est alors qu'est apparu la pourriture.

Le système adopté dans la culture de la patate était certes bien propre à amener l'appauvrissement constitutionnel de la plante. Ce système, est connu, c'est encore celui qui prévaut de nos jours dans l'agriculture canadienne.

Pendant une longue suite d'années, pendant dix, quinze, vingt, trente ans, on fait croître des patates sur le même champ. De temps en temps, on constate bien une forte diminution dans les récoltes ; mais, on se dit : la terre est épuisée, elle a besoin d'engrais. Alors on la fume abondamment et l'on continue à y cultiver des patates ; sans se préoccuper des conséquences fâcheuses de cette manière d'agir.

ment et l'on continue à y cultiver des patates ; sans se préoccuper des conséquences fâcheuses de cette manière d'agir.

Il y a ici un grand défaut de réflexion et de calcul. La fumure que l'on administre au terrain à patates, engraisse bien le sol et produit bien une augmentation de récolte ; mais si l'on s'était donné la peine de tenir un compte régulier des rendements annuels, on s'apercevrait d'un fait qui trop longtemps a échappé à l'attention du cultivateur. On verrait que l'augmentation de produits n'est jamais proportionnelle à l'abondance de la fumure. On verrait surtout que la diminution des rendements est constante même en dépit de la fumure.

Un exemple va mieux faire comprendre notre pensée. Vers 1788, lorsque la patate était dans toute sa force, on calculait que le rendement moyen des tubercules était de 300 minots par arpent ; aujourd'hui le moyenn ne dépasse guère 150 minots pour la même étendue. De 300 à 150 minots la différence est énorme et si elle avait eu lieu en quelques années on aurait été bien surpris de cet affaiblissement énorme dans la production.

Mais la diminution n'a été que graduelle, d'année en année les produits de la patate ont diminué. De 300 minots à l'arpent, ils en sont venus à 280, puis à 260, puis à 250, puis à 200, ainsi de suite jusqu'au chiffre où nous les voyons en ce moment. Cette diminution cependant ne s'est pas faite sans qu'on ait cherché à l'arrêter. Lorsque les cultivateurs virent que les patates ne donnaient plus que 250 minots au lieu de 300 ils engraisèrent leurs terrains ; aussitôt le rendement augmenta quelque peu ; néanmoins il n'atteignit plus l'ancien chiffre. Il continua même à s'affaiblir et quoique, après chaque fumure il se manifesta une légère augmentation sur l'année immédiatement précédente, l'affaiblissement de la production n'en fut pas moins constant. Aujourd'hui on regarde comme excellente une récolte de 180 minots par arpent.

Voilà où nous a conduit la culture continue des patates sur le même champ. Cependant ce n'est pas le seul mauvais

résultat qu'a produit ce système. La diminution des récoltes faisait connaître un affaiblissement dans la force productive de la plante; mais en même temps il se produisait un affaiblissement équivalent de la constitution du végétal, moins apparent il est vrai, mais par cela même plus redoutable. Dans le travail de désorganisation qui s'opéra alors, à précieuse plante perdit sa rusticité et la maladie put l'attaquer et faire des ravages considérables.

Maintenant on voudra savoir, sans doute, comment il peut se faire que le retour trop fréquent d'une même plante sur un même champ affaiblisse son produit et même sa constitution. Cette question est une des plus importantes de la science agricole, et, pour cette raison, elle a été étudiée avec un soin tout particulier. Les hommes les plus versés dans les choses de l'agriculture y ont apporté tout leur savoir, leur habileté et leur expérience. De toutes les études, de tous les travaux entrepris dans le but d'obtenir une réponse satisfaisante, la conclusion la plus généralement admise est la suivante :

Une plante prend une grande partie de sa nourriture dans le sol où elle végète; ses cendres, par exemple, sont prises totalement dans la terre. Si celle-ci contient en abondance tous les principes que demande le végétal, la végétation sera forte et vigoureuse; mais si quelques-uns des principes nécessaires font défaut, il y aura diminution dans les produits et même dans la constitution de ce végétal.

C'est précisément ce qui s'est passé dans la culture de la patate. Dans les commencements de cette culture, la terre fournissait amplement à tous les besoins de la plante; la patate naissait dans l'abondance, ses produits étaient toujours très-élevés et sa vitalité très-forte. Mais la patate aussi bien que toutes les autres plantes, ne se nourrit pas indistinctement de tous les principes alimentaires qui sont à sa portée; tout au contraire, elle a des préférences très-marquées pour certains principes qu'elle absorbe en très-grande quantité, tandis qu'elle en repousse certains autres ou n'en absorbe que très-peu.

Ces préférences et ces répulsions sont parfaitement démontrées en faisant l'analyse des cendres de différentes plantes. Quelque soit le sol qui l'a nourrie, une même variété de produits donne toujours les mêmes principes à l'analyse et dans des proportions sensiblement constantes. Les cendres de patate, par exemple, contiennent toujours une forte quantité de potasse et de soda; un peu moins de phosphate de chaux et quelques autres substances en très-faibles proportions. Que la terre où l'on a planté les tubercules soit légère, forte, ou tourbeuse, la composition de leurs cendres n'éprouvera pas de variations très-sensibles.

D'après cela il est facile de conclure que si l'on sème plusieurs années de suite des patates sur le même champ, les principes que la plante absorbe en plus grande proportion, la potasse, le soda et le phosphate de chaux, par exemple, s'épuisent rapidement et cela d'autant plus que le terrain en contiendra de moindres quantités. Nous avons bien le secours des engrais, mais on ne compose pas des engrais spécialement pour la culture des patates; on les prend tels qu'on les obtient et on les emploie dans leur état naturel. Ces engrais contiennent bien tous les éléments de fertilité et ils enrichissent bien le sol pour toutes les récoltes que l'on voudra y faire croître; cependant ils ne peuvent favoriser indéfiniment la végétation des patates. Tout en conservant une partie de leur richesse, ils s'appauvrissent rapidement des principes dont les patates sont les plus avides.

De sorte que même en dépit des fumures, une terre qui a longtemps porté des patates devient réellement incapable

de suffire à tous les besoins de la plante; alors celle-ci s'affaiblit produit moins abondamment, perd de sa vigueur et de sa rusticité et devient plus sujette à la pourriture.

D'un autre côté, la patate la plus saine est susceptible d'être atteinte par la contagion lorsqu'elle vient en contact immédiat avec des tubercules déjà malades. Eh bien, dans un champ où l'on a longtemps cultivé des patates, il se trouve toujours quelques-uns de ces tubercules atteints de la pourriture et dont les débris sont restés dans le sol. Naturellement ceux qui viendront après ceux-ci sont très-exposés à contracter la maladie. Cette dernière cause quoique moins importante que les précédentes, l'est cependant assez pour attirer l'attention de tous les cultivateurs désireux d'obtenir des produits abondants et d'éloigner toutes les causes qui pourraient donner lieu à la pourriture.

En résumé, changeons de système de culture, et adoptons-en un autre plus rationnel et plus en accord avec les principes de la saine science agricole. Changeons souvent nos végétaux de place, qu'une récolte de patate ne succède pas à une récolte de patate pendant une longue suite d'années; alternons nos cultures de manière que toutes les plantes, propres à l'espèce de terrain dont nous disposons, viennent à tour de rôle occuper nos différents champs. C'est là, le moyen le plus sûr non seulement d'éloigner les maladies et les insectes, mais même de soutenir l'abondance de nos récoltes, tout en ménageant la terre et la dose d'engrais.

La quatrième cause de la pourriture des patates est le défaut d'assainissement du sol. Cette cause n'est pas aussi générale que les trois précédentes; il est même des localités où elle est tout-à-fait nulle par la raison que l'on ne plante les tubercules que dans les terres les plus sèches; sur les sables par exemple. Dans d'autres au contraire, elle est très-importante et les cultivateurs doivent prendre tous les moyens possibles de la faire disparaître.

Les terres qui ont besoin d'assainissement, avant d'être livrées à la culture des patates, sont, en premier lieu, les terres fortes et argileuses dont l'imperméabilité s'oppose à l'infiltration des eaux de pluie et, en second lieu, les terres rendues trop humides par des sources qui surgissent du fond et qui n'ont pas un écoulement suffisant.

Dans ces deux catégories de sol, la pourriture est beaucoup plus fréquente que dans les terres légères et sèches, tous les cultivateurs le savent par expérience. Bien peu cependant ont cherché à s'expliquer ce fait. Nous allons le faire pour eux. Dans les sols très-humides quelque soit la provenance de l'humidité, l'eau stagnante qui imbibe la couche cultivable est très-malsaine, elle est même un véritable poison pour les plantes qui en absorbent une quantité notable. Toutes cependant n'en éprouvent pas des effets également mauvais; celles dont les racines s'enfoncent peu dans le sol échappent en partie à l'influence de ce poison; mais les patates dont les tubercules se trouvent tout l'été en contact avec l'eau stagnante s'altère beaucoup et souvent pourrissent tout-à-fait. Egouttons ces terrains et nous ferons disparaître cette quatrième cause de la pourriture.

REVUE DE LA SEMAINE

A plusieurs reprises, on nous a fait la remarque que la Gazette des Campagnes s'occupait beaucoup du Saint-Père, et l'on nous a félicité de l'amour et du dévouement que nous professons pour l'angélique Vieillard du Vatican. Ces remarques et ces félicitations, nous les avons reçues avec reconnaissance; mais lors même qu'elles nous auraient marqué nous n'aurions certainement pas discontinué d'occuper

l'attention de nos lecteurs du Saint, du Grand, du Magnanime Pie IX, Vicaire infallible de Jésus-Christ.

D'un autre côté, certaines personnes, trouvent que nous consacrons, dans nos revues, trop d'espace aux affaires religieuses de Rome; que nous nous complaisons un peu trop à faire des *homélies*. A ces personnes, la réponse doit être courte: Les goûts ne sont pas à discuter, chacun possède le sien. Cependant il faut avouer qu'il y a des goûts passablement dépravés. Pendant qu'une certaine classe de gens trouve ses délices dans les abruti-santes études de la matière, nous, au contraire, nous aimons à présenter au catholique du Canada la magnanime figure de l'Auguste prisonnier du Vatican, nous aimons à faire connaître cette belle âme de Pie IX qui, au milieu des insultes, des injures et des persécutions de toutes sortes, ne trouve pour ses bourreaux que des paroles de pardon et pour les catholiques que des encouragements au bien et de salutaires avertissements à éviter le mal.

Entre nous et la classe de gens que nous venons de signaler, la différence est très-grande; mais notre conscience de chrétien se sent si bien à l'aise sous la main sacrée du vénérable Pontife de Rome, et notre amour est si bien placé dans le cœur du Saint Pie IX, qu'il ne nous est pas encore venu à la pensée d'abandonner notre position et encore moins de nous rapprocher de ce matérialisme brutal qui a gangrené la vieille société européenne et qui possède malheureusement quelques représentants dans notre cher Canada.

Pie IX est la plus grande figure de notre siècle, auprès de lui, les princes et les rois les plus puissants ne sont rien. Pie IX est un géant comparé à tous ces potentats plus ou moins heureux qui se remuent à la surface de la terre. D'où lui vient donc cette grandeur, cette supériorité? De sa puissance terrestre? Non, on lui a tout volé; le matérialisme et le communisme agissant, la Révolution, flanquée des armées de Victor-Emmanuel lui a enlevé ses pauvres petites possessions et ne lui a laissé que son seul palais du Vatican où elle le tient prisonnier. De ses richesses? Il est dépourvu de tout, et il ne vit que par la charité des fidèles du monde entier.

Alors d'où lui vient donc sa grandeur? Ah! c'est qu'il possède un titre et une puissance que beaucoup doivent lui envier, mais que personne ne peut lui ôter. Il est le représentant, le Vicaire infallible de Dieu sur la terre, et en outre c'est un saint ennobli par le malheur.

Dans les hautes régions où réside sa noble intelligence, il admire les efforts que font les bons, les catholiques, pour régénérer la société, mais en même temps, il déplore les agissements des impies et la guerre satanique qu'ils ont engagée contre la religion de Jésus-Christ.

Aux premiers il prête le secours de sa puissante parole, aux seconds, il signale l'abîme qu'ils creusent sous leurs pas. Ses discours, ses allocutions, ses conseils se succèdent avec une rapidité d'autant plus grande que les besoins deviennent plus pressants.

Le Saint-Père saisit toutes les occasions d'enseigner au monde catholique les saintes doctrines évangéliques; le Dimanche est surtout son jour de prédilection, en raison de la grande affluence de Romains et d'étrangers qui sollicitent, en ce jour, leur entrée au Vatican.

Le 21 avril, troisième dimanche après Pâques, Pie IX recevait en audience publique les paroisses de San Lorenzo-in-Lucina et de Santa-Maria-in-Aquiro. Dès onze heures, la salle ducale était remplie, on y comptait au-delà de 2500 personnes parmi lesquelles se faisaient remarquer plusieurs familles patriciennes, entre autres, les princesses de Hohen-

zollern et de Hohenlohe accompagnées de leurs familles.

A son arrivée, le Saint-Père fut accueilli par les plus vives acclamations et de toutes parts, on entendait les cris de: Vive Pie IX! Vive le Pontife de l'Immaculée-Conception! Vive le Pape-Roi! Vive le Pape infallible!

Quand le calme fut rétabli, M. le marquis Serlupi, lut une adresse au Saint-Père et celui-ci y répondit par une courte, mais admirable allocution dont nous reproduisons quelques passages pour l'édification de nos lecteurs.

"Avant de donner à ce peuple dévoué la bénédiction apostolique, dit Pie IX, comme j'en ai l'habitude, je fais précéder cette bénédiction de quelques paroles d'encouragement et d'instruction pour vous, de soulagement pour moi dans l'exercice du ministère apostolique.

"Et d'abord pour votre consolation et pour la consolation de Rome tout entière, je vous dirai qu'il n'y a pas longtemps, je m'entretenais avec des personnes venues à Rome de loin, et même de très loin.

"Ces personnes me racontaient, à ma grande consolation, que l'attitude du peuple romain, dans les circonstances présentes, faisait le sujet des louanges et de l'admiration d'une grande partie des hommes répandus sur la surface de la terre. Louanges donc à vous, mais plus encore louanges soient rendues à Dieu, qui est l'auteur de tout bien....."

Plus loin, on remarque ces belles paroles: "Chers enfants, nous sommes dans cette vie mortelle, et Jésus-Christ nous a donné à tous quelques talents à faire valoir; il m'en a donné afin que je remplisse mes devoirs envers toute la catholicité répandue sur la surface de la terre; il en a donné à tant d'autres ecclésiastiques pour qu'ils les emploient dans les exercices du saint ministère; il en a donné aux pères de familles pour qu'ils veillent à la garde de leurs familles et à l'éducation de leurs enfants et pour qu'ils exercent la surveillance chrétienne sur leurs familles. Tous ont reçu ce talent, et lorsque Jésus-Christ reviendra demander compte des talents reçus, nous devons tous répondre: "Voici ce que j'en ai fait jusqu'ici," et ne pas parler comme le serviteur qui, dans la crainte du maître, avait caché son talent, et qui reçut ensuite cette réponse: "Tu es un perfide et un méchant serviteur." Si donc Jésus-Christ réprimande celui qui n'a pas employé son talent..... que dira-t-il de ceux qui, ayant reçu les talents nécessaires, bien loin de les faire valoir, les ont employés pour le mal? Que dire de ceux qui empestent ma Rome par tant d'iniquités? (Mouvement d'approbation). Que dire de ceux qui emploient leur talent en opprimant, en scandalisant et en cherchant à corrompre la pureté de la foi de Jésus-Christ?

"Je tremble en prononçant les paroles suivantes, mais, de même que Dieu a dit: "Méchant serviteur," au serviteur lâche et indolent, de même il dira aux autres: "Eloignez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel."

"Mon Dieu, que votre parole s'accomplisse, mais non sur ceux dont Nous parlons. Que plutôt un nouveau trait de votre miséricorde ramène les impies et convertisse les pécheurs.

"..... Nous aussi, nous sommes au milieu des tribulations. Mais un jour viendra peut-être, même dès cette vie, mais indubitablement dans l'autre, où les douleurs, étant passées, nous pourrions aussi ressentir cet esprit de joie et d'allégresse avec lequel vous puissiez voir se rétablir les affaires et se calmer l'horrible tempête qui mugit autour de nous. Oh! que Dieu le fasse, qu'il le fasse!....."

Le 30 avril, nouvelle réception de 3000 Romains dans la salle ducale, et nouvelle allocution du Saint-Père dont voici un court extrait:

" Le fléau des temps modernes, c'est l'incrédulité qui prétend demeurer triomphante, mais qui se trompe, parce que Dieu est juste. Les puissants de la terre qui jouent avec la Révolution seront tôt ou tard débordés par elle.

Puis il a ajouté : " Mon Dieu ! faites que les bons restent toujours séparés d'un gouvernement qui ne mérite aucune confiance. " (Applaudissement.)

Encore des expropriations, toujours des expropriations. L'appétit vient en mangeant. Le gouvernement de Victor-Emmanuel devient vorace, il a commencé par les petits couvents, chassé les plus pauvres religieux, aujourd'hui il vise à quelque chose de plus important. Dans peu de jours, il expropriera le couvent et la basilique de Sainte-Croix-de-Jérusalem où sont conservés les reliques de la Passion. Les religieux en seront chassés, la bibliothèque et les archives seront enlevées. Mais on demandera, pourquoi cette expropriation ? que veut-on faire de ce couvent et de cette basilique ? Tout cela se rattache à un plan infernal tracé d'avance par la Révolution : l'anéantissement du catholicisme, la persécution de toutes les personnes dévouées au Saint-Siège, la profanation des choses saintes. Bientôt, dans les lieux mêmes où se célébraient les mystères de notre sainte Religion, sous le toit qui a si longtemps abrité les sacrées reliques de la Passion et la piété ardente des fidèles, le pieux pèlerin verra se dresser un manège pour le dressage des chevaux et il rougira de la scélératesse de certains monstres à face humaine.

D'autres gouvernements tiennent à honneur de marcher sur les traces de l'Italie, dans les empiétements qu'elle ne cesse de faire sur le domaine de l'Eglise. La Prusse, par exemple, prétend avoir le droit de s'immiscer dans le gouvernement ecclésiastique. Son ministre des cultes se croit autorisé à entraver l'application des lois de l'Eglise romaine. Un saint évêque, Mgr. d'Ermeland a prononcé l'excommunication majeure contre deux ecclésiastiques de son diocèse, appartenant à la coterie des *Vieux Catholiques*, en suivant les prescriptions des canons de l'Eglise catholique à l'égard des hérétiques. Le ministre des cultes prussien a cru voir dans le décret, lancé contre ces personnes par le courageux évêque, une transgression des lois civiles du pays, un empiétement de l'autorité ecclésiastique dans le domaine des prérogatives royales, et demande à Mgr. d'Ermeland de supprimer d'une manière convenable la contradiction existant entre les décrets de censure et les lois du pays.

Mgr. d'Ermeland a répondu que cette contradiction n'existait pas, mais que dans le cas où elle existerait, il ne serait pas capable de la résoudre, parce que les droits des catholiques sont civilement reconnus et garantis par des traités internationaux, par la législation et par la Constitution et qu'il n'appartient qu'aux autorités suprêmes de l'Etat et de l'Eglise de faire cesser cette contradiction et non pas à un évêque.

Comment cette réponse sera-t-elle reçue par le ministre prussien ? Nous ne le savons ; mais il pourrait se faire qu'ici encore la force primât le droit et que cette ingérence des autorités civiles dans le domaine de l'Eglise ne fût que le commencement de la persécution des catholiques en Prusse. Qui pourrait désormais arrêter Bismark et ses adeptes ? Ne sont-ils pas tout-puissants en Europe ? n'ont-ils pas écrasé la seule nation qui pût les arrêter ?

L'Espagne est en pleine guerre civile. Le parti national et catholique, la vraie nation en un mot, poussée à bout par les exactions et les persécutions incessantes des libéraux et du gouvernement du roi Amédée, digne fils de Victor-Emmanuel, s'est soulevé contre l'intrus et veut le renverser de

son trône. Cette insurrection, pour laquelle on affectait un souverain mépris, commence à créer de réelles inquiétudes, surtout depuis que Don Carlos, représentant de l'esprit catholique et chevaleresque de l'Espagne s'est mis à la tête des insurgés. Nous ne savons encore quelle sera l'issue de la lutte actuelle ; mais ce que nous n'ignorons pas c'est que, malgré l'activité des troupes royales, l'insurrection obtient des succès et se répand avec une extrême rapidité.

Disons maintenant un mot du Canada. Les Chambres d'Ottawa semblent fatiguées des longues discussions qu'a soulevées le *Traité de Washington*, et les affaires fédérales se font dans la plus douce quiétude, presque sans opposition. Le 17 du courant, par exemple, peu de paroles inutiles, mais beaucoup d'outrage : voilà qui nous satisfait pleinement. Une foule de bills ont subi leur deuxième et leur troisième lecture, et le Gouvernement a répondu à plusieurs interpellations. En réponse à M. Fournier, l'Hon. M. Langevin a déclaré que le Gouvernement n'avait pas l'intention de faire don à la ville de Montréal de la somme destinée à l'amélioration de son port, mais qu'elle serait remboursée sur la taxe qu'on imposerait. A M. Delorme, Sir John McDonald a répondu que le Gouvernement n'avait pas l'intention d'encourager l'art industriel en Canada, en accordant des primes aux manufactures de lin, de chaovre et de laine. Le bill de M. Colby, sur la loi de faillite, a subi sa troisième lecture. Ce bill envoyé au Sénat fut rejeté.

Le 20, M. Ross, de Dundas, proposa la formation d'un comité général dans le but d'imposer un droit sur l'orge, l'avoine et le blé d'Inde importés dans le pays. Il se plaint que les intérêts agricoles, les plus importants de tous, soient négligés, lorsque toutes les autres industries sont protégées. L'Orateur répondit qu'une telle mesure ne pouvait être présentée par un député en sa qualité privée.

Le 21, le bill du *Traité de Washington* subit sa troisième lecture. M. Bodwell propose d'abolir les droits sur le riz, mais après une courte discussion il retira sa motion. Puis la Chambre se forme en comité des subsides et l'item de \$44,600 pour le bureau du Receveur-Général, etc., est adopté. M. McKenzie appelle l'attention de la Chambre sur le bill de \$27,280 pour le Département de l'agriculture. Les items concernant le service civil sont adoptés dans la séance du soir.

Le 22, de longs débats ont eu lieu au sujet de la dernière loi des écoles du Nouveau-Brunswick, dans laquelle les principes religieux des catholiques sont si injustement foulés aux pieds. La question n'est pas encore vidée, mais nous espérons que les droits des catholiques du Nouveau-Brunswick seront sauvegardés.

Les moyens de diminuer l'émigration en Canada (Suite.)

Dans notre dernier numéro, nous disions : le défaut d'encouragement à la colonisation a plus que toute autre cause contribué à augmenter le fléau de l'émigration. Cet avancé est parfaitement justifié par les faits dont nous sommes tous les jours les témoins.

En effet, quelle est la classe de Canadiens qui émigre en plus grand nombre aux Etats-Unis ? Ce n'est certainement pas la classe aisée, la classe riche. Cette classe trouve dans son pays natal toutes les nécessités de la vie et même se donne beaucoup trop de superflu. Qu'irait-elle faire aux Etats-Unis ? Augmenter son capital, mais elle réussit parfaitement ici. Ses revenus sont assurés dans un commerce assez lent, il est vrai, mais par cela moins exposé aux pertes.

qui ruinent en un instant les entreprises trop hasardeuses de nos voisins.

Les classes pauvres, au contraire, et surtout la classe des ouvriers de la campagne, vivent difficilement, leur travail, moins rétribué ici qu'il ne l'est aux États voisins, ne leur donne en général que le moyen de pourvoir à leurs besoins présents et ne leur permet pas de faire des épargnes pour l'avenir. En diminuant sur leurs dépenses, en achetant moins de bagatelles, en vivant plus simplement, les travailleurs pourraient bien avec leurs salaires actuels, faire de bonnes économies; mais le luxe est devenu presque une nécessité même pour les classes pauvres, et comme nous ne pouvons pas changer notre société, il faut la prendre telle qu'elle est avec toutes ses qualités et ses défauts.

Ce sont surtout ces classes que le chancre de l'émigration a le plus profondément atteint. Toutes les semaines, presque tous les jours, les chars de seconde classe s'empressent de travailleurs qui vont chercher aux États-Unis des salaires plus élevés. Ce sont donc ces classes qu'il faut retenir au Canada en leur procurant ici ce qu'elles espèrent trouver ailleurs.

Que demande le travailleur pour rester fidèle à son sol natal? Il ne demande que de l'occupation pour ses bras forts et vigoureux, il veut du travail, et pourvu que ce travail soit payé à sa valeur, l'ouvrier préférera vivre et mourir dans sa patrie, au milieu de ses parents et amis, plutôt que de s'éloigner peut-être pour toujours du sol qui l'a vu naître.

Pour arrêter le fleuve de l'émigration, il faut fixer le travailleur, le clouer, pour ainsi dire, à la terre. Il faut à l'ouvrier des villes un logement qui soit à lui en propre; à l'ouvrier de la campagne un morceau de terre qui lui appartient également. Nous avons vécu assez longtemps au milieu des cultivateurs et des ouvriers de la campagne pour connaître avec quelle ardeur ils tendent sans cesse vers la possession d'une terre ou vers l'agrandissement de celle qu'ils possèdent déjà. L'ouvrier actif n'économise que dans ce but, pour lui, il n'y a pas de meilleure caisse d'épargne qu'un morceau de terre.

Connaissant cette tendance naturelle de l'ouvrier à se fixer à la terre, ne serait-il pas possible de la développer? Oui, certainement et de tous les moyens le plus convenable est la colonisation. Offrez gratis à un ouvrier de la campagne une terre en bois debout, il l'acceptera avec la plus vive reconnaissance et avant même de l'avoir défrichée, il se verra dans l'avenir riche propriétaire. Celui-là n'émigrera pas, soyez-en sûr.

Cette tendance naturelle du travailleur est connue parfaitement, cependant qu'a-t-on fait pour la favoriser, pour la développer? Il n'a été fait que peu de chose. La plupart de nos terres en bois debout appartiennent au Gouvernement qui en retire des revenus assez considérables.

Le Gouvernement, dans le but de favoriser la colonisation a fait de grandes dépenses pour l'ouverture et la construction des chemins à travers nos terres incultes et pour l'arpentage de ces dernières; puis il a invité les colons à venir s'y fixer. On lui a répondu par l'émigration en masse.

Pourquoi donc a-t-on refusé l'offre bienveillante du Gouvernement? C'est que tout en faisant construire des chemins, et en faisant faire des arpentages, notre législature mettait à l'acceptation de son offre un obstacle insurmontable; elle voulait se ménager une source de revenus, elle voulait vendre ses terres. Les ventes n'ont pas eu lieu et le pays devient un désert, les bras manquent partout.

Le Gouvernement ne pouvait pas, ne devait pas vendre les terres de la Couronne aux colons, il devait les leur donner avec certaines réserves sans doute, mais dans son propre in-

térêt, dans l'intérêt de notre prospérité générale, il aurait dû offrir les terres incultes comme un don gratuit.

Quoi, nous dira-t-on, le Gouvernement donner ses terres aux colons! Y pensez-vous? Peut-il subsister sans revenus? Nous y avons pensé sérieusement. Le Gouvernement peut très-facilement donner ses terres et par cela même augmenter ses revenus.

D'abord admettons que celui qui diminue ses dépenses augmente ses revenus. Ce n'est peut-être pas tout-à-fait juste dans le sens littéral des mots, mais dans le fond, la chose est parfaitement vraie. Le Gouvernement fait des dépenses dont il pourrait très-bien se passer. Qu'avons-nous besoin de cette légion d'agents d'émigration qui vivent aux dépens de la caisse publique? Qu'avons-nous besoin de ces brochures que l'on fait circuler par milliers d'exemplaires dans les différents pays de l'Europe? Qu'avons-nous besoin des primes accordées aux immigrants étrangers qui passent par le Canada pour aller offrir à nos voisins leur intelligence et leur travail?

Nous n'avons l'intention d'attaquer personne. Le Gouvernement désire ardemment la prospérité du pays, nous aimons à le constater; cependant dans la sphère élevée où il se trouve placé, bien des choses peuvent échapper à son attention, et il peut se tromper dans le choix des moyens de favoriser notre développement national.

Jusqu'à présent on a dépensé de fortes sommes en faveur de l'immigration étrangère; cependant malgré les informations données par les agents et les brochures, malgré les primes, bien peu d'immigrants se sont fixés au pays. D'ailleurs, lors même qu'il en aurait été autrement, lors même que cette foule de Norvégiens, du Suédois, de Danois, de Prussiens, d'Irlandais, etc., qui viennent tous les ans visiter nos rivages, se serait emparée de notre sol, la nationalité canadienne-française en aurait-elle été plus heureuse et plus prospère? Non, ce n'est pas une augmentation de population composée d'étrangers qu'il nous faut, c'est une augmentation de population analogue à la nôtre, ayant la même origine et les mêmes croyances religieuses, c'est surtout une augmentation par notre propre multiplication naturelle; en un mot ce qu'il nous faut c'est la cessation de l'émigration en fixant le Canadien à son sol.

Pour cela, nous n'avons aucun besoin d'agents d'immigration, de brochures et de primes pour les étrangers. Anéantissons tout ce fracas, ce sera autant de diminué sur les dépenses générales du pays; et, en retour, que les colons reçoivent des terres gratuitement. Le prix ordinaire d'une terre inculte est de \$100 à \$120. Ce n'est certes pas un prix exorbitant pour le cultivateur aisé; mais pour le colon c'est beaucoup trop, la moitié de ce prix serait encore trop élevée. Accoutumés à vivre largement, nos gouvernants ne s'imaginent pas combien il faut de temps et de privations au pauvre colon pour économiser sur ses faibles revenus une somme de \$100 à \$120.

On nomme 10, 20, 30 agents d'immigration, on leur donne un salaire annuel de \$1,000 à \$1,200; voilà déjà \$30,000; somme suffisante pour établir 300 colons. On paie toutes les dépenses de ces agents, avec ces dépenses, on établirait encore 300 colons. A cela, ajoutons l'impression des brochures, les primes, et nous pouvons calculer qu'avec les seules dépenses faites par le Gouvernement en faveur de l'immigration étrangère, on pourrait donner des terres à plus de 1200 colons, tous les ans.

Douze cents colons fixés chaque année sur le sol natal, voilà certainement un beau résultat, et ce moyen d'arrêter l'immigration mérite la sérieuse considération de nos hommes publics. — *A continuer.*

Monument Painchaud

On nous prie d'annoncer que les listes de souscription ouvertes en faveur d'un monument en l'honneur de Révd. M. Painchaud, Fondateur du Collège de Ste. Anne, dont le corps repose dans l'Église de l'Isle-aux-Grues, se couvrent rapidement des noms des anciens élèves et des amis de cette maison.

Cet appel chaleureux fait par le Comité de l'œuvre a été entendu. Le nom de M. Painchaud, si longtemps oublié, a suffi pour réveiller la reconnaissance de ses enfants, et le souvenir de cet homme généreux qui a tout sacrifié pendant la vie pour son œuvre chérie, a été tout puissant pour exciter la générosité et la gratitude de ceux auxquels il a procuré le bienfait de l'éducation.

En effet ne peut-on pas dire que M. Painchaud par son œuvre du Collège de Ste. Anne, a véritablement fourni le pain de la science, le bien-être de la vie à une foule d'hommes qui aujourd'hui occupent de belles positions, et qui probablement n'auraient jamais connu ce bienfait si la Providence ne les eut fait naître près de ce Collège où ils pouvaient puiser, presque gratuitement, une éducation qu'il leur aurait été impossible de se procurer ailleurs.

Beaucoup d'hommes influents dans l'Église et dans l'Etat, non-seulement ont souscrit, mais encore ont tenu à honneur d'exprimer la joie qu'ils éprouvaient en sacrifiant quelque chose pour cette œuvre vraiment patriotique, comme on peut en juger par l'extrait suivant d'une lettre expédiée de Nouveau-Brunswick à l'un des membres du Comité. . . . " Oui, c'est une belle et heureuse idée que celle d'élever un monument à la mémoire de celui qui en est digne, et qui aurait dû il y a longtemps, recevoir ce témoignage de la reconnaissance de ses enfants. Honneur donc à toi, mon bon ami, et aux autres Messieurs qui avez pris l'initiative dans cette belle œuvre! Puissent vos généreux efforts être couronnés d'un plein succès! J'ai la ferme conviction qu'il en sera ainsi. Beaucoup pourront faire une offrande plus considérable (\$10.00) que la mienne, sans doute; mais personne ne le fera d'un plus grand cœur. En la faisant, je sens que j'ai accompli un devoir filial, un devoir sacré. . . ." On pourrait encore citer plusieurs autres lettres semblables.

On nous prie d'avertir les anciens élèves et les amis de la maison qui tiennent à honneur de se joindre au reste de la grande famille des élèves de Ste. Anne, et qui ne l'ont pas encore fait, de se hâter d'envoyer le plus tôt possible leur offrande; car les listes de souscription seront closes le 1er juillet prochain. Le comité ne se propose de commander le monument que lorsqu'on aura au juste quel est le montant souscrit sur lequel on puisse compter pour cet objet.

Peut-être aimera-t-on à lire la petite poésie manuscrite déposée dans la sacristie de l'Isle-aux-Grues par deux frères du défunt. Il y a là de beaux sentiments dictés par l'amour fraternel, mais c'était un trop faible monument pour un Bienfaiteur comme Monsieur Painchaud.

A

Notre Frère,

Charles François Painchaud, Prêtre, Curé de Ste. Anne de la Pocatière, Fondateur du Collège de ce nom.

Né à l'Isle-aux-Grues le 9 Sept. 1783 et décédé à Ste. Anne le 8 Février 1838.

Oui, dors, frère chéri, tendre ami de l'enfance,
 Dans ces paisibles lieux aimés de l'innocence,
 Et que tu n'oublies jamais.
 Ministre de l'autel, son ombre te protège;
 De ta tombe, jamais une main sacrilège,
 Ici ne troublera la paix.
 Isle qu'il aimait tant! solitude charpêtre,
 Où le sort plaça son berceau;
 Il voulut que les bords, qui jadis l'ont vu naître,
 Eussent aussi son tombeau.
 Mais toi qui fus toujours le but de sa pensée,
 Œuvre qu'il vit couronnée,
 Collège de Ste. Anne, asile intéressant,

Fruit de ses longs travaux, oh noble monument!
 Votre cher fondateur vous a donné pour gage,
 Sa vie, son repos, tous ses biens sans partage,
 Heureux celui qui peut, à son dernier moment,
 Léguer à son pays un si bel ornement.
 Objets de tous ses soins, jeunesse canadienne,
 Si jamais le destin dans ce lieu vous amène
 Pour votre bienfaiteur priez et répétez
 Requiem aeternam dona ei Domine.

JOSEPH PAINCHAUD, M. D.
 CAPT. A. PAINCHAUD.

Un certain nombre d'élèves ont répondu qu'ils différaient l'envoi de leur souscription, parce qu'ils conservaient l'espoir que le corps du vénérable défunt pourrait probablement être transporté à Ste. Anne, et que le monument serait élevé dans ce lieu, etc., etc. Mais des informations et consultations prises à bonne source, nous mettent aujourd'hui en lieu de répondre que ce plan ne saurait être réalisé:

1o. Ca été la volonté expresse, formelle et souvent réitérée de M. Painchaud que son corps, après sa mort, reposât dans sa paroisse natale. Cette volonté ayant été religieusement exécutée, de quel droit viendrait-on aujourd'hui la changer?

2o. La paroisse l'Isle-aux-Grues a droit de possession et de prescription sur cette précieuse dépouille, et il est certain qu'elle ne consentira jamais à se laisser priver de son dépôt.

3o. Ste. Anne possède déjà le plus beau monument de M. Painchaud; c'est-à-dire, le beau collège qu'il fonda au prix de tant de travaux et auquel il imprima le souffle de la vie

A l'œuvre donc, amis, et travaillons à orner la tombe de notre père dans le lieu qu'il s'est lui-même choisi.

Ceux qui n'ont pu encore contribuer à cette belle œuvre, pourraient le faire en faisant parvenir leur souscription avant le 1er juillet prochain aux messieurs suivants: L'Hon. Elzéar Dionne, à Ste. Anne de la Pocatière; l'abbé Raymond Cagrain, à Québec; l'abbé E. Fafard, à St. Sylvestre, comté de Lotbinière.

Un grand pas à faire en faveur de l'agriculture

Nous lisons ce qui suit dans la *Minerve*;

Le comité spécial des intérêts agricoles de la Chambre des Communes à Ottawa, s'est assemblé ce matin et a adopté une série de questions, qui seront imprimées et envoyées aux principaux agriculteurs, meuniers, etc.

Voici ces questions:

1o. Quel effet ont produit sur les intérêts agricoles les droits imposés sur les produits étrangers en avril 1870 et en mai 1871?

2o. N'ayant pas la réciprocité avec les Etats-Unis, pour l'échange des grains, de la fleur et des produits agricoles, en général, croyez-vous qu'il soit de l'intérêt de la Puissance de continuer d'admettre que les produits américains exportés au-delà de la frontière, paient un droit de 20 par cent?

3o. Quels droits imposeriez-vous sur la fleur et les divers grains, ou quelle règle générale de conduite recommanderiez-vous relativement à de tels droits?

4o. L'admission du blé d'inde américain a-t-elle produit quelque effet sur les grains bruts, dans ce pays, et si oui, quel effet?

5o. Conseillez-vous au Gouvernement d'établir et de promouvoir, en Canada, des manufactures du sucre de betteraves, ainsi que la culture du tabac et du lin, et quelle législation serait la meilleure?

6o. De quelle section du pays, en Canada ou aux Etats-Unis, prenez-vous votre provision de grain et quelle quantité recevez-vous, et pour quelles fins?

7o. Où se trouve la plus grande partie de la fleur que vous consommez actuellement et quel est le marché le plus avantageux à sa vente: le marché de la Puissance, de l'Angleterre ou des Etats-Unis, dites quelles raisons?

8o. L'importation libre, sans réciprocité, de farine vous est-elle défavorable, vu les compétiteurs américains, et si oui, donnez la raison?

9. Avez-vous trouvé que la mouture en entrepôt fût avantageuse, praticable et juste pour tous les intéressés, et la recommanderiez-vous dans le cas de l'imposition d'un droit sur les blés étrangers ?

10. Comme le droit *ad valorem* de 20 pour cent, imposé aux Etats-Unis sur les farines, comparé au droit spécifique de 20 par boisseau de blé, opère généralement comme droit différentiel contre le meunier canadien, serait-il à propos, selon vous, que le parlement canadien imposât des droits différentiels ?

Education des classes agricoles et ouvrières.

Nous faisons l'extrait suivant de l'excellent écrit sur l'Education, publié dans *l'Opinion Publique* par M. Hubert LaRue, de Québec, qui intéresse au plus haut degré les cultivateurs anciens de leur art.

L'éducation agricole aurait pour objet de continuer l'éducation commencée à l'école. Pour cela, il faudrait, dans nos campagnes, créer des bibliothèques de paroisses; ces bibliothèques seraient composées de livres à la fois instructifs, moraux et amusants.

Les livres ennuyeux — et le nombre en est grand — devraient en être bannis, de même que ceux qui pécheraient le moins du monde contre la morale. Pour éviter ce dernier danger, le plus grave de tous, il faudrait que ces bibliothèques fussent sous la surveillance immédiate des curés. — Une légère souscription permettrait d'augmenter, peu-à-peu, le nombre des livres, et de réparer ceux qu'un trop long usage aurait détériorés.

Il ne faudrait pas oublier de garnir quelques rayons de ces bibliothèques de livres traitant de l'agriculture: la série complète et reliée de tous nos journaux agricoles devraient y occuper une des premières places.

Voici ce que j'écrivais en 1867, au sujet de l'éducation de la classe agricole. Le temps écoulé depuis n'a nullement modifié mes idées.

Je parlais des sociétés littéraires de nos villes; et après avoir reconnu qu'elles sont un puissant moyen de reposer l'esprit et de féconder l'intelligence, j'ajoutais:

« On pourrait m'objecter que tous ces délassements intellectuels, faciles au sein de nos villes, où l'on trouve des bibliothèques publiques, des salles de lecture ne sont guère possibles dans nos campagnes, où rien de cela n'existe. Et pourtant, si ces recreations sont nécessaires dans nos villes, combien plus ne le sont-elles pas dans nos campagnes où l'isolement ne peut qu'engendrer la pire de toutes les maladies, la maladie de l'ennui! Qui est-ce qui pourrait empêcher les cultivateurs de nos paroisses de faire une légère souscription entre eux pour l'achat de petites bibliothèques composées de livres à la fois instructifs et amusants? Objectera-t-on les frais que ferait encourir une telle acquisition? Mais, que de dépenses inutiles ne font pas, tous les jours, même les économes! Que les habitants de nos campagnes mettent moins de vanité dans leurs habits, moins de luxe sur leurs voitures, et il leur sera bientôt permis de créer des bibliothèques de paroisses qui ne manqueront pas d'avoir le meilleur effet sur l'esprit et le cœur de leurs enfants. Pourquoi encore, ne formerait-on pas des associations dans nos campagnes: associations dont les membres se réuniraient, de temps à autre, pour entendre une lecture sur l'histoire du Canada, par exemple, sur les beaux-arts ou les arts industriels, sur la science agricole avant tout. Je dis sur la science agricole avant tout; en effet, dans les pays constitutionnels chacun est tenu d'avoir sa marotte politique. Celui-ci tient pour la confédération, celui-là pour l'annexion; l'un veut le renouvellement du traité de réciprocité, l'autre, je ne sais trop quoi... Toutes ces grandes questions politiques n'ont, à mes yeux, qu'une importance secondaire, et à cent coudées au-dessus d'elles je place ma marotte à moi, qui est l'art agricole et la colonisation. Quant à l'éducation de la classe industrielle de nos villes, elle peut se faire de diverses manières: par des écoles spéciales, par des musées, des bibliothèques, des cours, etc., etc.

L'arrosement

Une publication agricole des Etats-Unis dit qu'on ne doit procéder qu'avec soin à l'arrosement des plantes, et qu'il ne faut pas les inonder le premier jour pour négliger ensuite pendant deux ou trois jours de les arroser du tout, mais tenir toujours le sol dans un état suffisant d'humidité. Ne vous servez jamais d'eau froide qui vient d'être puisée au puits ou à la citerne, parce que par là vous arrêteriez la croissance des plantes; au contraire, ayez soin de ne l'employer que trois ou quatre heures après qu'elle a été puisée, versée dans un baril et exposée à la chaleur du soleil; bien plus, si vous vous apercevez que l'eau n'est pas suffisamment réchauffée, versez dans le baril qui la contient quelques seaux d'eau chauffée au poêle. L'arrosement ne peut avoir un bon effet que s'il est soigneusement accompli. — Traduit par la *Gazette de Sorel*.

Petite chronique

— Nous lisons dans le *Journal des Trois-Rivières*.

« Nous apprenons de la campagne que les semailles touchent à leur fin sur la rive sud. Les dernières pluies ont fait beaucoup de bien. Malheureusement on remarque en plusieurs endroits l'apparition d'un grand nombre de petits vers qui détruisent les grains ensemencés. »

Encore une fois, que les cultivateurs, en présence de ce fléau destructeur qui paraît vouloir menacer leurs semences, se frappent la poitrine, et s'écrient du fond du cœur: *Parce Dieu!* Qu'ils élèvent leurs cœurs vers Dieu, par de ferventes prières. Combien ceux qui méprisent les âmes pieuses qui ont la louable idée d'organiser des souscriptions pour faire chanter des grand'messes pour les biens de la terre, ne doivent-ils pas craindre de plus grands fléaux de la part du Dieu irrité!

Nous lisons dans *l'Opinion Publique*:

« Les émigrés canadiens ont un ami dans la Chambre des Communes, M. Delorme, député de St. Hyacinthe. Ce monsieur a demandé au gouvernement fédéral s'il avait l'intention de prendre des mesures, pour arrêter l'émigration, opérer le repatriement et établir un système postal plus avantageux pour la transmission des valeurs entre les Etats-Unis et le Canada. Le gouvernement a répondu qu'il ferait tout en son pouvoir pour le bien public sur ces différentes questions. »

« M. Delorme voudra bien recevoir l'expression de la gratitude des émigrés canadiens pour ses services en cette circonstance. Nous comptons au moins un ami au sein des députés canadiens aux Communes, et un ami comme M. Delorme en vaut bien d'autres. »

RECETTE

Propriété désinfectante du charbon

Tout le monde connaît les propriétés absorbantes et désinfectantes du charbon. En voici une explication proposée par un cultivateur du Midi, pour enlever aux grains le goût et l'odeur du mois:

On les mélange lentement et peu à peu avec du charbon pulvérisé: on laisse ensuite pendant quinze jours le mélange s'opérer, puis on passe au moulin à cribler, et l'on obtient ainsi des grains exempts de toute odeur et de toute trace de mois. Le seigle traité de cette manière donne une farine d'excellente qualité. On doit procéder à ce mélange par une température douce.

Moyen d'empêcher la végétation des herbes au pied des arbres du jardin fruitier

Les racines des arbres en encombrant le pied des arbres empêchent souvent le développement des fruits; pour les empêcher de croître on garnit le pied de chènevoltes de lin brisées, sur une circonférence égale à la longueur des racines: les chènevoltes ont en outre l'avantage de donner aux arbres plus de vigueur et leur servent d'engrais. Indépendamment

des moyens d'activer la végétation des arbres fruitiers, on peut y ajouter le lavage du tronc du haut en bas avec une brosse trempée dans l'eau pure ou chlorurée au moment où paraissent les boutons, on pratique cette opération cinq ou six fois la semaine. Les arbres croissent d'autant plus vite que leur fonctions sont moins gênées : ainsi la transpiration qui a lieu par l'écorce et par les feuilles des arbres se fait d'autant mieux que les pores de l'écorce sont plus ouverts. Il est nécessaire de nettoyer l'écorce et d'en enlever les parties écaillées et dures qui servent de réservoir aux eaux de neige et de pluie, d'asile à une foule de petits insectes, on détache les écorces mortes avec de petits couteaux de bois dur ; on frotte le tronc avec des brosses très-douces ou une étoffe de laine. Le temps le plus propre à cette opération est l'automne et l'hiver, après les pluies, les gelées ou brouillards, qui ont imprégné les arbres d'humidité.

Souscriptions en faveur des colons du Saguenay

Montant total en faveur des colons, No 32	\$55 80
M. André Paré, Montmagny	50
Révd. M. P. Fauteux, Stony Point	1 50
Un ami du Haut-Saguenay	4 00
Montant total en faveur des colons	\$61 80

L'AN PASSÉ EST TOUJOURS LE MEILLEUR

Le temps paraît si peu agréable, en général, que la plupart des gens vantent le passé : l'homme passe sa vie à maudire ce qu'il a, à désirer ce qu'il ne peut avoir, et à regretter ce qu'il n'a plus. Ce proverbe est assez usité dans les campagnes ; certains cultivateurs, tant que leur récolte est encore sur pied, sujette aux intempéries de l'air et aux accidents, répètent sans cesse qu'elle vaut moins que celle engrangée, et cela bien que les apparences soient en faveur de la récolte nouvelle. Ce proverbe était déjà employé au XVII^e siècle : *L'an passé est toujours le meilleur*, disaient nos pères.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Les Commissaires nommés pour la construction du Chemin de Fer Intercolonial, donnent par le présent AVIS PUBLIC qu'ils sont prêts à recevoir des SOUMISSIONS pour LA POSE DES LISSES et le NIVELLEMENT sur environ 63 1/2 milles de la ligne, à partir de la route postale, près des Trois-Pistoles, jusqu'à la borne qui marque 8 1/2 milles, à la Rivière Métis. Les soumissions devront embrasser toute la distance.

Des spécifications et des formules de soumissions peuvent être obtenues au bureau de l'Ingénieur en Chef à Outaouais, et aux bureaux des Ingénieurs à Rimouski, Dalhousie, Newcastle et Amherst.

Des soumissions cachetées nommées "Soumissions" et adressées aux Commissaires, seront reçues à leurs bureaux, à Outaouais, jusqu'à MIDI, MARDI le 11 JUIN 1872.

Des soumissions seront aussi reçues à la même date et au même lieu, pour 250 tonneaux de chevilles de Chemin de Fer, selon l'échantillon que l'on pourra voir aux bureaux ci-dessus. Les soumissions devront mentionner le prix par tonneau de 2,240 lbs., livrés à la Station du Chemin de Fer Grand Tronc, à la Rivière-du-Loup, en quantités égales, dans les mois de juillet, août et septembre prochains.

- A. WALSH,
- E. B. CHANDLER,
- C. J. BRYDGES,
- A. W. McLELAN,
- Commissaires.

Bureau des Commissaires,
Outaouais, 3 mai 1872.



CONTRATS DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS ADRESSÉES au MAITRE GÉNÉRAL DES POSTES, seront reçues à OTTAWA, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 21 Juin prochain, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sur un Contrat proposé pour QUATRE ANS, en chaque cas, entre les endroits ci-dessous mentionnés :

- Du 1er Octobre prochain, BUCKLAND et ST. LAZARE, trois fois par semaine ;
- BUCKLAND et ST. MAGLOIRE, une fois par semaine ;
- CHICOUTIMI et LABARRE, deux fois par semaine ;
- ILE AUX COUDRES et MONTMAGNY, une fois par semaine ;
- MÉTIS et ST. OCTAVE, trois fois par semaine ;
- QUÉBEC et TROIS-RIVIÈRES, six fois par semaine.

Des avis imprimés renfermant plus ample information sur les conditions du Contrat proposé peuvent être vues, et des blancs de forme de Soumissions obtenues aux Bureaux de Poste ci-dessus mentionnés, et aux bureaux intermédiaires.

WILLIAM G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes, }
Québec, 27 avril 1872. }
16 avril 1872.

MOULINS A COUDRE DE BANNER

Prix variant de \$5 à \$10, \$25, \$40 et \$60.

Chaque Cultivateur tant soit peu à l'aise devrait s'empresser d'acheter un des célèbres Moulins à Coudre de Banner, manufacturés par la Compagnie des Moulins à Coudre de Banner,

SHERBROOKE, P. Q.,

à des conditions faciles, en payant une partie du prix comptant et la balance par paiements mensuels.

C'est le moulin à coudre le plus simple et le plus facile à mettre en opération. C'est aussi celui qui fait le moins de bruit de tous les moulins construits jusqu'à ce jour. Rien dans le mécanisme pour embarrasser les Dames.

Chaque famille devrait avoir le sien.

M. J. Belleau, marchand, a accepté l'agence à la Rivière-Ouelle pour la vente de ces moulins à coudre.

On peut aussi se procurer ces différents moulins à coudre, à Ste. Anne de la Pocatière, en s'adressant au Propriétaire de la Gazette des Campagnes.

S'adresser par lettre à JOHN RUTHVEN, agent-voyageur général, à la Rivière-du-Loup, comté de Temiscouata.

TERRE A VENDRE

Le soussigné nous prie d'annoncer qu'il vendra une magnifique terre, avec bâtisses, animaux, instruments d'agriculture, etc.

Elle est située au Détour du Lac Temiscouata, sur un site le plus pittoresque, au bord même du lac. Cette propriété peut à juste titre être appelée une ferme-modèle. Ceux qui auraient intention de devenir propriétaires d'une exploitation agricole qui ne lu cède en rien, en fait d'amélioration, ne devraient pas retarder à s'adresser directement au soussigné pour connaître les conditions de vente.

EDMOND TÉTU,
Détour du Lac Temiscouata.